

CHAPITRE

# 4

## FAVORISER UNE MOBILITÉ DURABLE



---

LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE TRANSPORTS  
EN COMMUN ET LA RÉORGANISATION DU PLAN  
DE CIRCULATION.

---

LA SÉCURISATION DES DÉPLACEMENTS.

---

L'ORGANISATION DES DÉPLACEMENTS ET L'OFFRE  
DE STATIONNEMENT.

---

L'ORGANISATION DE LA LIVRAISON  
DES MARCHANDISES.

---

L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DU PARC DE  
VÉHICULES MUNICIPAUX ET DES DÉPLACEMENTS  
DES PERSONNELS MUNICIPAUX.

---

La réussite de la **politique de déplacements** et de **lutte contre la pollution et le bruit** issus de la **circulation automobile** est un défi majeur pour l'Agenda 21. Elle se traduit par le **projet Transvilles** (tramway, gare d'échange tramway-train) et par la mise en place du **Plan de Déplacements Urbains** (PDU) privilégiant les transports en commun et alternatifs.

## Développer le réseau des transports en commun et réorganiser le plan de circulation.

Pour conforter les pôles de quartiers et le centre-ville, pour limiter la pollution atmosphérique et les nuisances sonores, pour inciter aux déplacements alternatifs à la voiture, l'Agenda 21 poursuit deux objectifs principaux :

- le développement du réseau de transports en commun (tramway, pôle d'échange de la gare SNCF) ;
- la mise en œuvre d'un plan de circulation associé au tramway : limitation de la circulation en centre-ville, partage entre les différents modes de déplacement.

### Actions 2005-2010 de l'Agenda 21

**72** Réalisation du tramway.

**73** Aménagement de l'espace urbain.

**74** Mise en place du plan de circulation Zone 30.



### Action n°72 Le Tram'.

Une rame toutes les 4 à 8 minutes, 25 minutes pour effectuer l'ensemble du parcours, une vitesse de 20 à 25 km/h en milieu urbain, un accès facile pour les vélos, les poussettes et les fauteuils roulants, un ticket unique multimodal bus/tramway/TER, et, pour les étudiants, trois stations sur le campus universitaire... le Tram' réduira les temps de parcours, assurera la régularité du transport, améliorera la desserte des personnes à mobilité réduite, et sera bientôt pour les 350 000 habitants de l'agglomération de Valenciennes un véritable trait d'union.

Spacieux, confortable, silencieux et sûr, de type Citadis à propulsion électrique, le Tram' ne générera aucune pollution atmosphérique. Le plus grand soin est apporté aux équipements urbains et à l'aménagement paysager : traitement des façades sur le parcours, éclairages, mobilier, plantations, signalétique, barrières, bornes, etc.

Les travaux de construction de la première ligne ont permis la création et le maintien de 800 emplois sur le chantier pendant trois ans. Une fois en service, cette seule ligne n°1 nécessitera plus de 70 emplois permanents pour la conduite, la maintenance et l'entretien.

Transvilles  
Tél. : 03 27 14 52 50

Action n°73

## Le Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Les embouteillages, les difficultés de stationnement, la pollution de l'air, les nuisances sonores en milieu urbain ont justifié la mise en place d'actions concrètes pour améliorer les déplacements des citoyens, leur cadre de vie et contribuer au respect de l'environnement. Obligatoire comme pour toute agglomération de plus de 100 000 habitants, établi pour une dizaine d'années, le PDU valenciennois incite à l'utilisation de modes de transports alternatifs (bus, navettes, covoiturage, vélo). Il est à l'origine de choix d'aménagements importants : maîtrise du trafic automobile, des transports et des livraisons de marchandises, développement des transports collectifs, amélioration de la sécurité routière, organisation d'espaces réservés aux piétons, aux personnes à mobilité réduite. Le PDU est porté par le Syndicat Intercommunal de Transport Urbain du Valenciennois.

SITURV  
Tél. : 03 27 45 21 25



## Sécuriser les déplacements.

Parallèlement au développement des transports multimodaux, l'Agenda 21 vise la sécurisation des usagers. Différentes actions sont initiées et mises en œuvre : maîtrise des circulations de transit, réalisation d'infrastructures de voirie et des itinéraires de contournement du centre-ville, aménagement d'itinéraires respectant les chartes "piétons et vélos", accessibilité de la voirie, des transports et des équipements publics aux personnes à mobilité réduite, réalisation de parkings extérieurs au centre-ville (Lacuzon, Pompidou).

## Actions 2005-2010 de l'Agenda 21

**75** Aménagement de l'espace public.

**76** Création de circuits cyclables.

**77** Maîtrise de la circulation.



Action n°76

## La création de pistes et de circuits cyclables.

Le réaménagement du centre-ville de Valenciennes a pour objectif de modérer la circulation et de favoriser les déplacements des piétons et des cyclistes. La plupart des rues du centre sont en zone 30 et un schéma de pistes cyclables a été élaboré. Dans le cadre du schéma national de véloroutes et voies vertes, les Voies Navigables de France ont pour projet de créer un circuit piétonnier et cyclotouriste interurbain entre les deux espaces d'eau par les berges du canal de l'Escaut, et d'aménager un véritable circuit de pistes cyclotouristiques entre les différents pôles de loisirs de l'étang du Vignoble, les marais de l'Epaix et les équipements universitaires, scolaires et sportifs.

Direction aménagement urbain  
et grands projets de ville  
Tél. : 03 27 22 58 60

## Organiser les déplacements, l'offre de stationnement, les livraisons de marchandises.

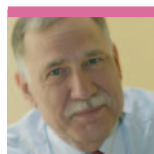
Dans le cadre de l'aménagement des temps de la ville, un Plan de Déplacements Ecoles et Entreprises est élaboré sur deux sites pilotes, le centre hospitalier de Valenciennes et le lycée Henri Wallon. Par ailleurs, un plan de livraison des marchandises accompagnant la modification de la circulation automobile aura pour double avantage de renforcer les horaires fixes de livraison et de mieux assurer l'approvisionnement des commerçants.

### Actions 2005-2010 de l'Agenda 21

**78** Mise en place d'un comité "temps de la ville".

**79** Ouverture de parking de rattachement.

**80** Fixer un règlement aménageant les horaires de livraisons.



Dominique Riquet,  
Maire de Valenciennes,  
Conseiller régional  
Nord - Pas-de-Calais.

### Des liens sociaux améliorés.

"La réorganisation des déplacements urbains aura des conséquences très positives. En plus de l'amélioration des conditions de circulation, d'activité commerciale et de vie en centre-ville, elle aura un rôle social de première importance, et sera facteur de cohésion pour des populations qui ont des problèmes d'emploi, de santé, de souffrance sociale, de cadre de vie, et qui risquent de se déconnecter de la vie publique."



## Gérer le parc de véhicules municipaux et leurs déplacements.

La démarche de la ville est de poursuivre l'évolution du parc municipal vers des véhicules non polluants et de mettre en place des Plans de Déplacements Entreprises (PDE) tertiaires publics. Outre la sensibilisation à l'utilisation de tels véhicules, elle permettra de mieux maîtriser les coûts de fonctionnement et de réduire les pollutions atmosphériques.

### Actions 2005-2010 de l'Agenda 21

- 81** Création d'une station de compression GNV.
- 82** Achat de véhicules non polluants.
- 83** Aménagement des horaires d'ouverture des services publics.

#### Action n°82 L'achat de véhicules non polluants.

La municipalité a pour démarche de diversifier les modes de transport, de diminuer les émissions polluantes et de lutter contre le bruit.

Elle s'est équipée de véhicules "propres". Des scooters électriques ont été acquis, ainsi que des véhicules au gaz, comme la surfaceuse de la patinoire. La ville possède en outre deux véhicules utilitaires, un véhicule léger électriques et un véhicule hybride "Toyota Prius". Deux aspirateurs de voirie sont électriques.

Les cinq derniers véhicules achetés par la ville roulent au gaz naturel de ville (GNV), et pour 2006, trois nouveaux véhicules sont prévus. Sur la durée, la solution GNV est une source d'économie.

Le coût d'équipement est supérieur aux motorisations diesel, mais le prix de l'énergie au kilomètre et l'entretien sont beaucoup plus avantageux.

Service des moyens techniques communs  
Tél. : 03 27 22 57 44



#### Action n°81 Création d'une station de compression GNV.

Le centre EDF Gaz de France Distribution Hainaut-Cambrésis et la ville de Valenciennes, conscients des enjeux que représentent le développement durable et la bonne gestion de leur parc automobile, ont engagé une démarche commune en créant une station de compression de gaz naturel de ville (GNV).

En service depuis janvier 2005, la station GNV est implantée sur le site des ateliers municipaux cédé par la ville. Elle est accessible aux véhicules équipés en GNV du centre EDF Gaz de France et de la municipalité. A terme, elle pourra accueillir d'autres institutions ou entreprises privées.

Les établissements publics, entreprises nationales ou collectivités territoriales gérant une flotte de plus de 20 véhicules doivent respecter une proportion minimale de 20 % de véhicules "propres" lors du renouvellement de leur parc. Le Centre EDF Gaz de France Distribution et la ville de Valenciennes espèrent à terme atteindre 33 % de véhicules propres.

Service des moyens techniques communs  
Tél. : 03 27 22 57 44

